



No de résolution
ou annotation

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
DOUZIÈME SÉANCE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
TENUE LE 11 JUIN 2002
(2001-2002)**

1.00 RECUEILLEMENT

2.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
TENUE LE 11 JUIN 2002 À 19 H 45
AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MICHELINE PATENAUDE-FORTIN ET
À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

MMES LISE BEAUCHAMP-BRISSON, CLAUDINE CARON-LAVIGUEUR,
HÉLÈNE CORMIER-LANGLAIS, SOLANGE COUTURE-DUBÉ,
DENISE DAoust-BIGONNESSE, MARIE-LOUISE GENTRIC-
KERNEÏS, PASCALE GODIN, MARGOT PAGÉ, ALICE SAVOIE-
GIRARD, FRANÇOISE THÉORET, LINDA ZAGRODNY-CREVIER

MM. GÉRARD BRUCHESI, JACQUES CARON, GABRIEL CARRIÈRE, LUC
CHARTIER, YVON DEROME, ANDRÉ DUGAS, ALBAN SYNNOTT,
PIERRE VOCINO.

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

MME CLAUDETTE LABRE-DO, commissaire représentante du comité de parents
(secondaire)

M. ROCH THIBAUT, commissaire représentant du comité de parents
(primaire)

AINSI QUE :

MMES SUSAN TREMBLAY, directrice générale

CAROLE BLOUIN, directrice générale adjointe

M. MAURICE BROSSARD, directeur général adjoint et directeur du Service de
l'Éducation aux adultes et de la formation professionnelle

ET :

MME CLAUDE BOIVIN, directrice des Services éducatifs aux jeunes

MM. PIERRE FRANCOEUR, directeur du Service des ressources humaines

PIERRE GASTALDY, directeur du Service des ressources matérielles

CLAUDE HÉBERT, directeur du Service des technologies de l'information
et des communications

PIERRE MARCHAND, directeur du Service des ressources financières

GILLES PRESSEAUULT, secrétaire général

Mme Sylvie Provost-Huot, commissaire, a avisé son absence et Mme Solange Couture-Dubé,
commissaire, a avisé de son retard.

3.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Benoit Poulain, école Jean-Leman

Monsieur Poulain souhaite des clarifications quant à la permanence des transferts
administratifs d'enfants de Jean-Leman cette année vers La Prairie et pour les années
à venir.

La présidente de la commission scolaire explique ce qui a été fait dans le dossier. Elle
ajoute que la commission scolaire est prête à aller rencontrer les parents pour entendre
leurs questions et fournir des explications.

La directrice générale rappelle les rencontres qui ont eu lieu dès l'automne 2001 avec
les parents. Des modifications aux bassins géographiques des écoles ont alors été
adoptées par le conseil des commissaires pour prévenir la situation. Malgré cela, il
reste des problèmes causés par la grande augmentation de clientèle dans ce milieu en



No de résolution
ou annotation

particulier. C'est une situation peu désirable mais qui oblige la commission scolaire à prendre des décisions difficiles des transferts administratifs.

La présidente commente également ses pourparlers avec le député de Laprairie et ses échanges avec la municipalité concernant l'évolution des développements domiciliaires. Madame Carole Blouin explique aussi le phénomène des surplus d'élèves par classe.

Monsieur Poirier, parent d'enfant à Jean-Leman

Il s'interroge sur les moyens alternatifs qui pourraient être mis en place pour résoudre la situation.

Madame Claudine Vanier, parent d'enfant

Elle s'interroge sur le fait du transfert d'un de ses deux enfants vers La Prairie.

La présidente l'informe qu'un tel cas sera revu de façon spécifique en fonction des critères de la commission pour les transferts.

Monsieur Éric Coulombe

Il s'interroge sur les procédures de consultation des parents.

Mme Martine Désautels

Elle voudrait bien comprendre les critères de transfert. Elle aimerait connaître le nombre d'élèves en classe d'adaptation qui proviennent de d'autres municipalités.

Monsieur Bouchard

Il s'interroge sur les transferts administratifs et leur impact sur la réussite scolaire. Il veut savoir s'il y a une possibilité de permanence dans les transferts d'une école à une autre.

M. Cauchon, parent

Il s'interroge sur le fait que « l'ancienneté » de résidence dans une municipalité ne soit pas considérée comme critère de transfert.

Madame Forget, parent

Elle s'interroge sur la possibilité de construction d'une nouvelle école. La présidente lui répond qu'il n'y a pas de projet de construction et qu'elle a sensibilisé le député, Monsieur Geoffrion, à la problématique et qu'elle s'est informée de l'évolution de la construction domiciliaire auprès de la Ville de Candiac sans pouvoir obtenir de réponse ferme quant à l'évolution démographique.

Monsieur Trudeau, parent

Il s'interroge sur l'article de la LIP portant sur la proximité et se demande si d'autres critères pourraient aussi être appliqués.

Il se demande si le dépassement du maximum d'élèves par classe ne pourrait pas être exploré davantage.

Monsieur Perrini

Il s'interroge sur les variables socio-économiques et leurs impacts sur la réussite des élèves, de même que la connaissance de ces données par la commission scolaire.

Madame Solange Couture-Dubé, commissaire, occupe son siège à 20 h 43.

Monsieur Bouchard

Il se demande quelles sont les instances politiques ou autres qui doivent être rencontrées pour qu'elles modifient la situation.

La présidente et la directrice générale rappellent toutes les démarches effectuées. Elles rappellent également que les modifications au changement de bassin visaient à diminuer le nombre d'élèves à l'école. Il est convenu de tenir une rencontre le 17 juin à 19 h 30 au centre administratif de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries. Elles réfèrent au principe de l'article 239 de la LIP concernant la primauté de la proximité.



No de résolution
ou annotation

C.C.-0973A-06-02

Madame Yolande Proulx de la Maison des Jeunes de La Prairie

Elle dépose un document portant sur l'acquisition d'un terrain appartenant à la commission scolaire.

**AJOURNEMENT
À 20 h 57**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,
d'ajourner la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-0973B-06-02

**REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS
À 21 h 09,**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Alice Savoie-Girard, commissaire,
la reprise des délibérations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présidente informe les membres qu'il y aura tenue imminente d'une réunion avec les parents de l'école Jean-Leman.

C.C.-0973C-06-02

4.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires adoptent l'ordre du jour en y ajoutant deux sujets à savoir :

5.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

- 5.01 Modalités d'évaluation des apprentissages des élèves - révision de la politique pour les écoles secondaires
- 5.02 Résultat des sondages portant sur les classes multi-âges - OPP de l'école Jean-XXIII - accusé de réception
- 5.03 Médaillés - Olympiades Montérégiennes & Provinciales de la formation professionnelle en charpenterie-menuiserie

6.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- 6.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 14 mai 2002
- 6.02 Protocoles d'entente avec les municipalités - approbation et signataires
- 6.03 Élections scolaires du 16 novembre 2003 - nombre de circonscriptions

7.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

- 7.01 Demandes de révision

8.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

9.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 9.01 Demande d'un congé sans traitement - Direction d'établissement pour l'année scolaire 2002-2003
- 9.02 Nomination et engagement de directions d'école

10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

- 10.01 Politique de fonds à destination spéciale
 - 10.01.01 Résultats
 - 10.01.02 Adoption
- 10.02 Règles de répartition des ressources 2002-2003
- 10.03 Détermination du taux de taxe scolaire 2002-2003 - article 312
- 10.04 Détermination du taux d'arrérage - taxe scolaire - article 316
- 10.05 Frais chargés aux parents - encadrement le midi - écoles intermédiaires & secondaires



No de résolution
ou annotation

- 10.06 Adoption du budget 2002-2003 de la CSDGS - article 277
- 10.07 Approbation du budget des établissements - article 276

11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

12.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

13.00 SERVICE DE L'INFORMATION

14.00 FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC

15.00 COMITÉ DE PARENTS

16.00 DEMANDE D'INFORMATION

- 16.01 Location du 184, boulevard Salaberry Nord, Châteauguay (**sujet ajouté**)
- 16.02 3^e tournoi de golf de la CSDGS (**sujet ajouté**)

17.00 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

18.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 18.01 Comité consultatif du transport - compte rendu de la réunion du 23 avril 2002
- 18.02 Lettre du MEQ en date du 16 mai 2002 concernant la mise en place du Service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire au primaire
- 18.03 Résolution du conseil municipal de la Ville de La Prairie le 14 mai 2002 concernant la disparition du projet éducatif implanté depuis 1993 à l'école Saint-François-Xavier
- 18.04 Articles de journal concernant le rejet de la Régie de l'énergie de la demande d'Hydro-Québec d'abolir le tarif bi-énergie
- 18.05 Activités/Événements - Mai - Juin 2002
- 18.06 Lettre du MEQ datée du 31 mai 2002 concernant l'appui accordé aux élèves vivant en milieu défavorisé
- 18.07 Campagne de financement - Fonds Saint-Joachim de Châteauguay (**dépôt sur place**)
- 18.08 Comité de parents : frais exigés aux parents (**dépôt sur place**)
- 18.09 Services complémentaires - Conseil d'établissement de Félix-Leclerc (**dépôt sur place**)
- 18.10 Communiqué - École Saint-François-Xavier (**dépôt sur place**)

19.00 REVUE DE PRESSE

20.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.00 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

- 1. Fabrique de la Paroisse de Saint-Rémi - bail emphytéotique**
Rien de nouveau à signaler.
- 2. Protocole d'entente avec les municipalités**
Ce sujet est à l'ordre du jour
- 3. Rémunération des commissaires - indexation (2,6 % au 1^{er} juillet 2002)**
Les ajustements seront faits pour le 1^{er} juillet.
- 4. Modalités d'évaluation des apprentissages des élèves - révision de la politique pour les écoles secondaires**
Mme Susan Tremblay présente le dossier.
- 5. Complexe Le Partage - Suivi**
La présidente participera à une rencontre demandée par les organismes extérieurs. Il y a eu demande de réunion le 17 juin 2002.



No de résolution
ou annotation

6. **Résultat des sondages portant sur les classes multi-âges (OPP de l'école Jean-XXIII)**
Le suivi appartient à la direction de l'école pour donner suite à la rencontre avec les parents.
7. **Médaillés d'or et d'argent pour les Olympiades régionales 2002**
Un mot de félicitations a été envoyé à Monsieur Michel Laberge, médaillé d'Or aux Olympiades montréalaises et médaillé d'Argent aux Olympiades provinciales de même qu'à Monsieur Richard Breen, médaillé d'Argent aux Olympiades montréalaises.
8. **Budget de fonctionnement du CC**
Cet item sera traité ultérieurement.
9. **Centre de services alternatifs**
Rien de nouveau à signaler.
10. **Critères d'inscription vs transferts de groupe d'élèves**
La date n'a pu être changée; la journée pédagogique du 21 mai était déjà planifiée pour accueillir la nouvelle direction et prévoir les besoins pédagogiques pour 2002-2003.

6.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE & SECURÉTARIAT GÉNÉRAL
6.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 MAI 2002

C.C.-0974a-06-02

- DISPENSE DE LECTURE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Luc Chartier, commissaire,

que le secrétaire général soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la séance du 14 mai 2002.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-0974b-06-02

- APPROBATION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Luc Chartier, commissaire,

que le procès-verbal de la séance du 14 mai 2002 soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-0975-06-02

6.02 PROTOCOLES D'ENTENTE AVEC LES MUNICIPALITÉS - Approbation et signataires

Monsieur Maurice Brossard présente le dossier en compagnie de Monsieur Denis Hudon. Ce dernier attire l'attention sur les points saillants du texte d'entente. Il répond à des questions.

Monsieur Brossard fait état de la situation de la négociation avec les villes.

CONSIDÉRANT les démarches réalisées à ce jour auprès des municipalités concernées;

CONSIDÉRANT les mandats reçus de la part des conseils d'établissement;

CONSIDÉRANT que les résultats obtenus sont à la satisfaction de la commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

d'accepter le protocole-type déposé en pièce jointe;

Et de mandater Madame Micheline Patenaude-Fortin, présidente ainsi que Madame Susan Tremblay, directrice générale, de signer les différents protocoles avec les municipalités suivantes : Ville de Candiac, Ville de Châteauguay, Ville de Delson, Ville de La Prairie, Ville de Mercier, Ville de Saint-Constant, Ville de Saint-Rémi, Ville de Sainte-Catherine, Municipalité de Saint-Édouard, Municipalité de Saint-Isidore, Municipalité de Saint-Patrice-

Formules Municipales, Farnham (Québec) No 904-A-PSG-O (FLA-786)

*Résolutions
abrogées
par :
C.C.-1268-06-03
du
10 juin 2003*



No de résolution
ou annotation

de-Sherrington, Municipalité de Saint-Philippe, Municipalité du Village de Hemmingford, Municipalité du Village de Napierville, Municipalité de la Paroisse Saint-Cyprien-de-Napierville et Loisirs de Napierville Inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-0976-06-02

6.03 ÉLECTIONS SCOLAIRES DE NOVEMBRE 2003 - NOMBRE DE CIRCONSCRIPTIONS - DEMANDE AU MINISTRE

Madame Tremblay rappelle le dépôt de documents et les discussions tenues lors des deux derniers comités pléniers.

Considérant l'adoption par le gouvernement du Québec de la *Loi reportant la date de la prochaine élection scolaire générale et modifiant la Loi sur les élections scolaires* (loi 59 de 2001);

Considérant que l'article 6 de la *Loi sur les élections scolaires (LES)* indique qu'il y a 23 circonscriptions pour les commissions scolaires qui sont dans la catégorie des « 100 000 électeurs et plus mais moins de 150 000 »;

Considérant que notre commission scolaire détient actuellement 21 circonscriptions électorales;

Considérant le pouvoir que confère l'article sept de la *Loi sur les élections scolaires* au ministre de l'Éducation « d'autoriser une commission scolaire à établir deux, quatre ou six circonscriptions de plus ou de moins que ce qui est prévu »;

Considérant les arguments analysés par la commission scolaire au soutien de cette demande de maintien des 21 circonscriptions et les conséquences liées à l'application de la loi :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Hélène Cormier-Langlais, commissaire, de déposer une demande au ministre de l'Éducation pour qu'il autorise la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries à maintenir les 21 circonscriptions électorales scolaires pour les prochaines élections scolaires générales du 16 novembre 2003.

ONT VOTÉ POUR : 19 commissaires
ABSTENTION : 1 commissaire

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

C.C.-0977-06-02

7.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

7.01 DEMANDES DE RÉVISION

- HUIS CLOS

À 21 h 40,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,
que les membres du conseil des commissaires siègent à huis clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- LEVÉE DU HUIS CLOS

À 22 h 06,

C.C.-0978-06-02

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,
que le huis clos soit levé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-0979-06-02

COMITÉ D'ÉTUDE DE DEMANDE DE RÉVISION - GOYS14078607

Madame Claude Boivin présente le dossier.



No de résolution
ou annotation

C.C.-0980-06-02

CONSIDÉRANT le code de vie à l'école;

CONSIDÉRANT la prise de connaissance du dossier;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudette Labre-Do, commissaire
représentante du comité de parents,

de maintenir la recommandation faite par le comité de révision dans le dossier
GOYS14078607 à savoir, d'expulser l'élève de l'école secondaire Louis-Cyr
pour l'année scolaire 2001-2002.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMITÉ D'ÉTUDE DE DEMANDE DE RÉVISION - BOUJ16118814
Madame Claude Boivin présente le dossier.

CONSIDÉRANT le code de vie à l'école;

CONSIDÉRANT la prise de connaissance du dossier;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

de maintenir la recommandation faite par le comité de révision dans le dossier
BOUJ16118814 à savoir, d'expulser l'élève de l'école secondaire Louis-Cyr
pour l'année scolaire 2001-2002.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Formules Municipales, Farnham (Québec) No 5614 (PSG-O (FLA-786))

C.C.-0981-06-02

9.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

**9.01 DEMANDE DE CONGÉ SANS TRAITEMENT - DIRECTION
D'ÉTABLISSEMENT - Monsieur Jacques Ledoux**
Monsieur Pierre Francoeur présente le dossier.

CONSIDÉRANT la demande présentée par Monsieur Jacques Ledoux;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lise Beauchamp-Brisson, commissaire,

d'autoriser la demande de congé sans traitement pour l'année scolaire 2002-
2003 à monsieur Jacques Ledoux pour la période du 12 août 2002 jusqu'au 30
juin 2003 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-0982-06-02

**9.02 ENGAGEMENT D'UNE DIRECTION D'ÉCOLE - Monsieur Robert
Paquin**
Monsieur Pierre Francoeur présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Caron, commissaire,

d'engager, à une date à déterminer par la Direction générale, **monsieur Robert
Paquin** à des fonctions de direction dans l'un des établissements de la
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, selon les conditions prévues au
Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions
scolaires. Cette nomination est assujettie à une période de probation d'une
année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-0983-06-02

**9.02 ENGAGEMENT D'UNE DIRECTION D'ÉCOLE - Madame Barbara
Breault**
Monsieur Pierre Francoeur présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yvon Derome, commissaire,



No de résolution
ou annotation

d'engager, à une date à déterminer par la Direction générale, **madame Barbara Breault** à des fonctions de direction dans l'un des établissements de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, conditionnelle à son acceptation et selon les conditions prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires. Cette nomination est assujettie à une période de probation d'une année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Des informations supplémentaires ont été données, à huis clos, concernant une autre candidate possible. De plus, Mme Susan Tremblay mentionne que, pour combler les autres postes vacants, d'autres mouvements sont à prévoir de même qu'une nouvelle demande de sélection, notamment pour la relève à des postes de direction d'école.

10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

10.01 POLITIQUE DE FONDS À DESTINATION SPÉCIALE - Résultats

Monsieur Marchand présente le dossier. Il répond à des questions. Il souligne qu'une session de formation sera organisée à l'attention des directions d'école. La directrice générale soutient que des mécanismes internes seront mis en place afin de s'assurer de la conformité de l'activité de financement en fonction des orientations contenues dans la loi.

C.C.-0984-06-02

10.01 POLITIQUE DE FONDS À DESTINATION SPÉCIALE - Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Caron, commissaire,

d'adopter la politique de fonds à destination spéciale telle que présentée sous la cote 10.01.02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avant d'aborder les points 10.02 à 10.07, la directrice générale présente le dossier du budget 2002-2003 en situant notamment les grands enjeux provinciaux et locaux. Elle rappelle les faits saillants découlant du processus budgétaire 2002-2003 :

La directrice générale fait lecture de son « exposé sur le budget 2002-2003 ». Elle commence par rappeler les grands dossiers qui ont été mis de l'avant malgré une situation budgétaire encore fragile. Elle présente ensuite les nombreuses mesures de redressement mises en place depuis deux ans pour retrouver la stabilité financière. Parmi les points essentiels sur lesquels elle insiste, retenons que malgré l'atteinte d'une certaine stabilité financière, celle-ci n'est pas encore garantie et que chacun devra demeurer particulièrement vigilant jusqu'à la première révision budgétaire de l'automne. Ce sont des prévisions budgétaires de plus de 163 millions de dollars qu'elle présente, ce qui correspond à une hausse d'environ 9 % sur l'année 2001-2002. Elle rappelle que toutes les unités ont travaillé dans une perspective de ressources constantes pour atteindre leurs objectifs. Elle rappelle qu'un budget doit avant tout servir à l'atteinte des orientations et des priorités de la commission scolaire.

Elle répond à des questions.

C.C.-0985-06-02

10.02 RÈGLES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES 2002-2003

La directrice générale présente ce dossier en situant les grands enjeux provinciaux et locaux, autant pour la situation en 2001-2002 que pour 2002-2003. Elle répond à des questions.

Monsieur Marchand présente les modifications au cahier des règles.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Alice Savoie-Girard, commissaire,

d'adopter les règles de répartition des ressources 2002-2003.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



C.C.-0986-06-02

No de résolution
ou annotation

10.03 DÉTERMINATION DU TAUX DE TAXE SCOLAIRE 2002-2003 (Article 312)

Monsieur Pierre Marchand présente le dossier et répond à des questions.

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation uniformisée utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 5 417 905 474 \$, en conformité avec la Loi sur l'instruction publique et les règles budgétaires 2002-2003;

CONSIDÉRANT le budget adopté par le conseil des commissaires le 11 juin 2002 et déposé au ministre de l'Éducation;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,35 \$ du 100 \$ d'évaluation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-0987-06-02

10.04 DÉTERMINATION DU TAUX D'ARRÉRAGE - TAXE SCOLAIRE (Article 316)

Monsieur Pierre Marchand présente le sujet et répond à des questions.

CONSIDÉRANT QUE le taux d'intérêt annuel sur les arrérages de taxes demeure inchangé;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yvon Derome, commissaire,

Que le taux d'intérêt annuel sur les arrérages de taxes soit maintenu à 14 % pour l'année scolaire 2002-2003.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-0988-06-02

10.05 FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS - ENCADREMENT LE MIDI - ÉCOLES INTERMÉDIAIRES & SECONDAIRES

Madame Carole Blouin présente le dossier.

Madame Claudette Labre-Do, commissaire-parent, présente la position du comité de parents, lequel est contre ces tarifications. Il est demandé de préciser les sommes chargées aux élèves de 6^e année qui fréquentent une école primaire afin de les comparer avec ceux chargés aux élèves de 6^e année dans une école intermédiaire; le but recherché étant d'éviter des inéquités entre élèves d'un même niveau. D'autres commissaires se prononcent aussi sur la question.

CONSIDÉRANT la politique actuelle de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT la volonté de viser un coût équitable pour l'ensemble de notre clientèle;

CONSIDÉRANT la révision du réseau des établissements;

CONSIDÉRANT la situation financière de la commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Caron, commissaire,

de charger, dès l'année scolaire 2002-2003, un coût unique de base de 45 \$ par élève pour la surveillance du midi et l'encadrement du midi à l'ensemble de la clientèle des écoles intermédiaires et secondaires.

ONT VOTÉ POUR : 15 commissaires
ONT VOTÉ CONTRE : 4 commissaires
ABSTENTION : 1 commissaire



No de résolution
ou annotation

C.C.-0989-06-02

Mesdames Alice Savoie-Girard et Françoise Théoret, commissaires, demandent de noter leur dissidence.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

10.06 BUDGET DE FONCTIONNEMENT, D'INVESTISSEMENT ET DE SERVICE DE LA DETTE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2002-2003 : ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries a adopté, conformément à la Loi sur l'instruction publique, le document « Objectifs, principes et critères de répartition des ressources entre les établissements et pour la détermination des besoins de la commission scolaire » (résolution C.C.-0936-04-02);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries doit adopter et transmettre au Ministre son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année 2002-2003;

CONSIDÉRANT l'ensemble des règles de répartition des ressources qui ont servi à établir les budgets des établissements et du siège social;

CONSIDÉRANT QUE le budget a été élaboré dans le respect des règles adoptées par le conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT QUE le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire est fixé à 0,35 \$ du 100 \$ d'évaluation et que ce taux respecte les limites prévues par la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT l'ensemble des démarches réalisées cette année auprès du ministère de l'Éducation eu égard à la situation financière de la commission;

CONSIDÉRANT l'ensemble des activités réalisées en 2001-2002 concernant le redressement budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE le budget global de la commission scolaire est de 163 253 087 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Caron, commissaire,

que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

ONT VOTÉ POUR : 17 commissaires
ONT VOTÉ CONTRE : 3 commissaires

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Messieurs Jacques Caron et Yvon Derome, commissaires, quittent leur siège à 23 h 22.

C.C.-0990-06-02

10.07 BUDGET 2002-2003 DES ÉTABLISSEMENTS : APPROBATION
Monsieur Pierre Marchand présente le dossier.

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries doit approuver le budget des établissements;



No de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudette Labre-Do, commissaire représentante du comité de parents,

que les membres du conseil des commissaires approuvent le budget des établissements dont la liste apparaît plus bas et pour lesquels une copie de l'adoption par le conseil des commissaires a été déposée;

Émilie-Gamelin, Saint-Joseph (La Prairie), Saint-François-Xavier, Fernand-Seguin, Jean-Leman, de l'Odyssée, des Timoniers, Saint-Jean, Piché-Dufrost, Vinet-Souigny, Armand-Frappier, de l'Aquarelle, Félix-Leclerc, des Trois-Sources, Laberge, Gabrielle-Roy, Pie-XII, Notre-Dame-de-l'Assomption, Marguerite-Bourgeois, Saint-Jude, Louis-Philippe-Paré, Bonnier, Saint-René, Saint-Isidore, Saint-Viateur, Pierre-Bédard, Jacques-Barclay, des Moussailons, Saint-Édouard, Saint-Michel-Archange, Sainte-Clotilde, Saint-Patrice, Louis-Cyr, Saint-Bernard, Saint-Romain, EFPC.

Conformément à la délégation de pouvoirs, la directrice générale pourra autoriser un établissement dont le budget n'a pas été adopté par le conseil d'établissement, aux conditions qu'elle détermine, à engager des dépenses qui n'ont pas été approuvées ce, jusqu'à l'approbation du budget par les membres du conseil des commissaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

12.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

12.01 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉCOMMUNICATION ET LEUR INSTALLATION (Fibre optique)

Monsieur Claude Hébert présente le dossier.

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des établissements auront une connexion de fibre optique le 30 juin 2002;

CONSIDÉRANT QUE nous devons acquérir des équipements de télécommunication pour terminer la mise en place du réseau de fibres optiques pour la fin août 2002;

CONSIDÉRANT QUE le coût des équipements et de leur installation est inclus dans le montant de 2 500 000,00 \$ autorisé par voie de résolution (C.C.-0583-03-01) du 13 mars 2001;

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire fera les appels d'offres publics;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lise Beauchamp-Brisson, commissaire,

d'autoriser la Direction générale à procéder à l'acquisition des équipements et de leur installation d'une valeur approximative de 535 000,00 \$ selon la politique d'acquisition des biens et services, et ce, au plus bas soumissionnaire conforme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.00 SERVICE DE L'INFORMATION

14.00 FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC

15.00 COMITÉ DE PARENTS

Il est fait lecture de la lettre de fin de mandat de monsieur Bertrand Fredette, président du comité de parents.



No de résolution
ou annotation

C.C.-0992-06-02

16.00 DEMANDE D'INFORMATION

16.01 Location du 184, boulevard Salaberry Nord

M. Brossard explique les services qui seront rendus par le Centre Jeunesse.

16.02 Tournoi de golf CSDGS - 3^e édition

Le tournoi s'est déroulé tel que prévu. Il a permis d'amasser plus de 4 000,00 \$.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Louise Kerneis, commissaire,

de transmettre une lettre de félicitations ainsi que nos remerciements à Monsieur Vincent Leclerc, président d'honneur pour la 3^e édition du tournoi de golf CSDGS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.03 Souper de fin d'année

Des informations sont transmises relativement à la tenue du souper de fin d'année réunissant les membres du conseil des commissaires et les directions de service.

16.04 Jugement sur la cause de Saint-François-Xavier

La directrice générale présente le dossier de même que les arguments retenus par le Juge Jean-Pierre Chrétien.

18.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 18.01 Comité consultatif du transport - compte rendu de la réunion du 23 avril 2002
- 18.02 Lettre du MEQ en date du 16 mai 2002 concernant la mise en place du Service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire au primaire
- 18.03 Résolution du conseil municipal de la Ville de La Prairie le 14 mai 2002 concernant la disparition du projet éducatif implanté depuis 1993 à l'école Saint-François-Xavier
- 18.04 Articles de journal concernant le rejet de la Régie de l'énergie de la demande d'Hydro-Québec d'abolir le tarif bi-énergie
- 18.05 Activités/Événements - Mai - Juin 2002
- 18.06 Lettre du MEQ datée du 31 mai 2002 concernant l'appui accordé aux élèves vivant en milieu défavorisé
- 18.07 Campagne de financement - Fonds Saint-Joachim de Châteauguay
- 18.08 Comité de parents : frais exigés aux parents
- 18.09 Services complémentaires - Conseil d'établissement de Félix-Leclerc
- 18.10 Communiqué - École Saint-François-Xavier

19.00 REVUE DE PRESSE

20.00 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 23 h 34,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Luc Chartier, commissaire,

que la séance ordinaire du 14 mai 2002 soit et est levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Micheline Babin

Présidente de la séance

D:\Textes\Ce\2001-2002\Procès-verbaux\020611.wpd

[Signature]
Secrétaire général

C.C.-0993-06-02